

Le Conseil de Direction

Président	M. JORTAY
Vice-Président	P. COX
Vice-Président	S. PEETERS
Secrétaire Général	B. IPPERSIEL
Secr. Gén. Adjoint	D. AERTS
Trésorière	St. ROOSE
Conseillère	M. PARYSKI
Conseiller	J-C. DE BRAUWER
Conseiller	R. DAELE
Conseiller	P. LACONTE
Déléguée SPW DGO4	N. SMOES
Délégué BDU RBC	M. STEENS

Siège social

Rue Ernest Allard, 21
B - 1000 Bruxelles
Tél: de 9h00 à 13h00
00.32.2.512.34.52
e-mail : cub@urbanistes.be
site : www.urbanistes.be

Compte bancaire

ING 310-0412682-33
IBAN BE79 3100 4126 8233

Union

A/A.U 17.528-7049

PV – Assemblée générale du 24.02.2016

Présents et excusés

Présents

M	AERTS	David
Mme	AGNEESSENS	Sylvie
M	CAPART	Jean-Noël
M	CARTON	Vincent
M	CLERBAUX	Bruno
M	COLIN	Serge
M	COX	Pierre
M	CULOT	Jean-Christophe
M	DAELE	Renaud
Mme	DAVID	Sophie
M	DE BRAUWER	Jean-Claude
M	DEGRAEVE	Jean-Michel
Mme	DEMANET	Marie
M	DEMOLIN	Jean-Paul
M	DEREMINCE	Thomas
Mme	FALLY	Clotilde
Mme	FRANCOIS	Line
M	FRISQUE	Christian
M	FUCHS-HECK-RITTER	Christian
M	HANCISSE	Arnaud
M	HANOCQ	Philippe
Mme	HENNEQUIN	Fabienne
M	IPPERSIEL	Bertrand
M	JORTAY	Marc
Mme	LACASSE	Géraldine
M	LACONTE	Pierre
Mme	LAMOTTE	Charlène
Mme	MICHEL	Virginie
Mme	PARYSKI	Mati
M	PEETERS	Serge
M	PISSART	Julien
M	POULEUR	Jean-Alexandre
Mme	QUOIRIN	Marie-Hélène
Mme	ROOSE	Stéphanie
Mme	SMOES	Nathalie
M	SMOOS	Mathurin
M	STEENS	Michel
M	THIRY	Jean-Pierre
M	VAN DER VAEREN	Guillaume

Mme	VAN ERP	Katia
M	VAN MAELE	François-Xavier
M	VAN WUNNIK	Pierre
M	VERMEYLEN	Paul
Mme	VINCENT	Chantal
M	VITAL	André
Mme	WASILEWSKI	Nathalie

Excusés

Mme	BRADFER	Françoise
M	BRUYERE	Jacques
M	COLLIN	Denis
M	DE BIE	Thierry
M	DE GRANGES DE SURGERES	Dominique
M	DE GRYSE	Jef
M	DEFAWE	Paul
Mme	DELVAUX	Pascale
M	DESQUESNES	Vincent
Mme	FALYS	Dominique-Anne
M	HAUMONT	Francis
M	LEDOCTE	Didier
M	MORITZ	Benoît
M	NAIKEN	Renaud
M	POLET	Joseph
M	PONGO	Ilunga (Alphonse)
M	SAUVEUR	Pierre
M	SIMOENS	Pascal
M	SIRAULT	Hugues
Mme	TILMAN	Sophie
M	UYTTEBROUCK	Frans
M	VAN INGELGEM	Didier
M	VANCUTSEM	Didier
M	VANDERPUTTEN	Alain
M	VANDERSTRAETEN	Pierre
M	VIDAL	Eric
Mme	WAUTERS	Charlotte
M	WIBRIN	Xavier

CUB

Chambre des Urbanistes de Belgique

UNION PROFESSIONNELLE
RECONNUE EN 1962

MEMBRE DU CONSEIL EUROPEEN
DES URBANISTES-CEU

MEMBRE FONDATEUR DE FOR
URBAN PASSION-FUP

Le Conseil de Direction

Président	M. JORTAY
Vice-Président	P. COX
Vice-Présidente	M. PARYSKI
Secrétaire Général	B. IPPERSIEL
Secr. Gén. Adjoint	D. AERTS
Trésorier	S. COLIN
Conseillère	S. ROOSE
Conseiller	P. LACONTE
Conseiller	J-C. DE BRAUWER
Conseiller	R. DAELE
Conseiller	S. PEETERS
Déléguée SPW DGO4	N. SMOES
Délégué BDU RBC	M. STEENS

Siège social

Rue Ernest Allard, 21
B - 1000 Bruxelles
Tél: de 9h00 à 13h00
00.32.2.512.34.52

e - mail : cub@urbanistes.be

site : www.urbanistes.be

Compte bancaire

ING 310-0412682-33
IBAN BE79 3100 4126 8233

BEbe

Union

A / A . U 17.528-7049

Approbation du PV de l'AG du 25.02.2015

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 25.02.2015 est approuvé.

Il est noté la présence de Marie-Hélène Quoirin.

Rapport d'activités

1. RAPPORT DU CD sur les activités et les projets en cours depuis février 2015

1.1. ACTIVITES DU CD ET SECRETARIAT

Le Conseil de Direction s'est réuni 10 fois sur l'année; chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu. Les réunions se tiennent le premier mercredi du mois à l'Architect House à Bruxelles.

Un travail d'actualisation du statut et des coordonnées des membres a été entamé. Il doit être poursuivi pour disposer d'une base de données mise jour.

Deux bases de données via MailChimp ont été créées : une bd « News » ouverte à tous sur simple inscription et commune avec la FUP et une bd « Membres CUB » ne comportant que les membres CUB.

Les archives informatiques de la CUB sont stockées en ligne sur un serveur, à ce stade sans classement.

Depuis le mois de juin 2015 les *E-news CUB/FUP* ont été relancées à raison de deux mailings par mois sauf en juillet/août.

Pour des événements ayant un caractère plus prioritaire des mailings intitulés *E-news flash* ont également été lancés à plusieurs reprises.

Pas de remarque de l'assemblée.

1.2. RELATIONS EXTERIEURES : RAPPORTS AVEC LES INSTITUTIONS

Etat Fédéral

Aucun contact et/ou activité n'ont été entreprises vis-à-vis de l'état fédéral durant l'année écoulée.

Wallonie

Suivi CoDT

Participation au groupe de travail d'évaluation du Codt (Décret et partie réglementaire) ; (5 réunions avec les représentants des secteurs professionnels, des organes représentatifs et de l'administration

Agréments

Proposition d'un texte préparatoire pour la partie réglementaire ; suggestion établie sous réserve du maintien d'un agrément

Déontologie

Réunion d'information sur l'évolution de l'organisation de la profession et plus précisément de la rédaction de la déontologie des urbanistes (avec F Thonet et V Desquenue)

Contact DGO4

Plusieurs réunions ou échanges ont été entrepris avec la RW.

Une réunion importante avec la nouvelle directrice générale de la DG04, Mme Fourmeaux a eu lieu ; elle a permis plusieurs mises au point : le rôle du membre délégué a été précisé et a donné lieu à une proposition de modification de nos statuts ; les objectifs de la CUB ont été précisés, notamment relativement aux agréments ; une procédure d'échange d'information a été établie.

Bruxelles-Capitale

Des contacts ont été pris avec le cabinet Vervoort afin de positionner la CUB en tant qu'interlocuteur représentant les urbanistes.

Cela a abouti à la consultation de la CUB concernant deux textes règlementaires clefs pour l'avenir de notre profession en RBC, le RRU et le Cobat.

La réforme du Cobat implique un dialogue avec la Région concernant les agréments pour les auteurs de projet pour les PPAS et pour les PCD, dont le texte prévoit qu'ils soient supprimés.

Par ailleurs la CUB a demandé à pouvoir désigner des experts pour siéger à la CRD et des noms ont été proposés au gouvernement. Cependant ceux-ci ne peuvent directement représenter la CUB, afin de garder leur indépendance d'expert. Un administrateur de la FUP a été repris comme suppléant, Paul Vermeulen.

1.3. RELATIONS EXTERIEURES : RAPPORTS AVEC LES ASSOCIATIONS ET REPRESENTATIONS

Conseil européen des Urbanistes (CEU) / ECTP

Le point est complété par Bruno Clerbaux.

BC, ancien Secrétaire General du CEU et délégué de la CUB auprès dudit CEU, s'est rendu à ses 2 Assemblées Générales (AG) à savoir celle dite de printemps, à Budapest du 24 au 26 avril et celle dite d'automne à Dublin du 14 au 18 octobre 2015.

L'organisation des AG a été sensiblement repensée par l'ExCo (Executive Committee) suite aux remarques des délégués pour qui elles étaient trop « logistiques » (approbation des comptes, élections, rapport de chaque délégué sur les activités de son association etc.) par rapport à l'échange d'idées et d'expériences sur la matière « aménagement du territoire » (ce qui ne veut pas dire qu'elles étaient ou sont uniquement logistiques : on y traite aussi des thèmes stratégiques pour le CEU comme : faut-il ajouter un chapitre « Participation » dans la Charte européenne de l'Urbanisme, par ex.).

La nouvelle formule encadre donc systématiquement l'AG, qui reste de type logistique et stratégique (avec des « *bureaucratic items* ») dans un « *event* » de type académique (exposition, journée d'étude etc.) - outre l'habituelle visite de cas sur terrain et/ou excursion touristique selon le choix des organisateurs locaux.

A Budapest, l'AG était précédée par une journée de conférences sur le thème « *Cities in Action Reflecting Global Challenges* » (comme le changement climatique, le challenge énergétique, la réduction des moyens publics etc.), organisée par notre équivalent hongrois (le « MUT »), et suivie par une demi-journée de walk-visit sur l'« *Urban regeneration in Budapest* ».

Pendant la journée de conférences, BC a présenté au nom de la CUB un exposé, fort apprécié par les participants, sur le thème de la problématique de la mixité (sociale, générationnelle, culturelle, ethnique etc.) en se basant sur le cas de Bruxelles et de l'une de ses réponses ciblées spécifiques principales: la politique des contrats de quartier. (Titre de la conférence : « *Neighborhood contracts for urban revitalization* » ; contenu disponible sur le site).

A Dublin, l'AG était précédée par 2 journées et suivie par une journée de conférences dans le cadre de la 11^e Biennale des Villes et urbanistes d'Europe (« *11th Biennial of Towns & Town Planners of Europe* ») sur les thèmes de la pratique professionnelle face à la technologie, l'énergie soutenable et les Jeunes urbanistes (plus précisément :

[ICT/Informatics Printworks, City Leadership & Governance, Mapping, Spatial Planning & Energy/ Urban Mobility](#)).

La faiblesse (euphémisme) du nombre de participants de la CUB a été regretté par l'ECTP et nos collègues irlandais; BC y a relayé le fait que le coût était toutefois un handicap non négligeable.

Les PV officiels exhaustifs des AG (ordres du jour, décisions) sont disponibles sur le site soit du CEU soit de la CUB ; à noter que pour une question de procédure (à savoir la nécessaire approbation formelle par une AG du PV de l'AG précédente), le dernier PV disponible sur les sites est toujours celui de l'avant-dernière AG.

Enfin, une fois de plus il est demandé de participer au 11^{ème} Grand Prix Européen de 'Urbanisme – toutes infos sur le site.

La CUB propose deux projets dans le cadre du concours annuel organisé par l'ECTP. Les deux candidats, qui se présentent dans deux catégories différentes, sont le bureau d'étude AUPA, membre de la CUB et la Ville de Bruxelles. La CUB accompagne et conseille la Ville pour la remise des documents attendus.

ISOCARP

Le point est présenté par Pierre Laconte.

1. La CUB a pris la présidence de la délégation belge auprès d'ISOCARP.
2. Le congrès annuel ISOCARP a eu lieu (en partie) à Bruxelles les 18, 19 et 20 octobre 2015.

Au niveau d'ISOCARP, la Belgique est à présent représentée par la CUB, en la personne de Pierre Laconte, qui a été président de cette organisation internationale de 2006 à 2009 et qui en maîtrise donc les rouages.

Les organisateurs du congrès annuel d'ISOCARP ont voulu externaliser une partie des conférences dans différentes villes aux Pays-Bas, en Allemagne et en Belgique, avant de terminer le congrès à Rotterdam par des parties communes.

Bruxelles a fait partie de ces villes, en mettant en évidence leurs solutions pour réconcilier les attentes locales avec les défis liés au rôle international joué par la Ville.

Une délégation de la CUB a pu participer activement à l'organisation de ce congrès en étroite collaboration avec la Région de Bruxelles-Capitale et son Agence de Développement Territorial.

Plus d'info sur le déroulement du colloque : <http://www.isocarp2015.org/themes/brussels>

L'AIU/ISOCARP offre à ses membres, notamment belges, des informations sur des opportunités internationales et européennes pour les membres de la profession. L'importance des réglementations européennes n'est plus à souligner. L'accès aux budgets d'étude européens exige une coopération internationale. Les activités de l'AIU/ISOCARP font l'objet d'une Newsletter (<http://us6.campaign-archive1.com/?u=4d40972f685461f98d0c03c93&id=e75d9e4c5b&e=1f7416dada>).

Son prochain Congrès se tiendra à Durban du 13 au 16/8/2016. Les communications aux congrès sont une opportunité pour les membres de faire connaître leurs travaux. La Délégation nationale belge de l'AIU/ISOCARP a en outre des activités spécifiques. En 2015 elles incluait deux colloques anniversaires, tenus en anglais respectivement à Bruxelles et à Anvers : <http://www.ffue.org/2014/10/50th-anniversary-of-isocarp/>

Le colloque de Bruxelles comprenait 80 communications et des exposés par des orateurs invités basés sur des études de cas internationales, et permettait des comparaisons d'instruments d'urbanisme qui pourraient intéresser la profession, depuis les IBA en Allemagne (périmètres d'urbanisme à gouvernance spéciale temporaire) aux marchés d'études de définition en France. La technique bruxelloise des contrats de quartier a par exemple suscité un vif intérêt de la part des participants flamands. Ces deux colloques ont bénéficié d'aides publiques importantes. Des rencontres en 2016 pourraient en approfondir les recommandations.

Au niveau de la délégation belge il pourrait être intéressant d'approfondir l'analyse critique des approches Wallonne, Flamande et Bruxelloise de l'aménagement, en prolongement de l'analyse sommaire de l'urbanisme en Belgique par Town and Country Planning (<http://www.ffue.org/2014/03/planning-in-a-disunited-kingdom/>), les colloques et articles autour du 50e anniversaire de la loi organique de 1962 (http://www.ffue.org/wp-content/uploads/2012/09/CUB-cahiers_loi1962-Laconte1.pdf) et les documents préparés séparément en anglais par la CUB et le VRP pour le congrès AIU/Isocarp de 2015, qui n'ont pas encore été distribués en Belgique.

Paradoxalement le territoire de la même Belgique urbanisée a fait l'objet en ces mêmes 50 ans, de législations et de pratiques s'ignorant mutuellement, Bruxelles étant une tache blanche pour les deux autres entités, sous peine d'illégalité.

Des visites et rencontres pourraient approfondir (en anglais) certaines expériences spécifiques telles le développement comparé de De Haan et celui de Louvain-la-Neuve, qui tous deux ont eu recours à l'emphytéose.

La préparation des positions belges et européennes à la conférence des Nations-Unies HABITAT III (Quito 11-17 octobre 2016) offre des opportunités nouvelles par rapport aux conférences précédentes, notamment la mise en valeur du patrimoine culturel dans l'urbanisme, un des thèmes majeurs des documents préparatoires. Elles appellent à une synergie avec des institutions telles qu'ICOMOS, Europa Nostra et leurs délégations nationales.

L'AIU/ISOCARP et sa Délégation nationale belge pourraient accueillir plus de membres de la CUB-FUP. La plupart des candidatures acceptées par la Délégation en 2015 étaient néerlandophones. Pour les conditions de candidature voir <http://isocarp.org/join-isocarp/>.

Références (en anglais):

Brussels <http://www.ffue.org/wp-content/uploads/2015/07/ISOCARP-2015-Congress-AgendaWorkshopBrussels150723.pdf>

All papers can be downloaded from <http://www.bruplus.irisnet.be/en/content/urban-planners-around-world-visit-canal> “

UWA

2 réunions préparatoires en vue de l'évaluation du CODT.

UNPLIB / UCM

Participation à l'AG début 2015 : l'UNPLIB est en pleine restructuration interne par rapport aux relations techniques avec l'UCM (locaux, subsides,...). Les opérations en cours sont plus orientées sur les secteurs de la santé, l'UNPLIB réagissant au mieux aux agendas politiques. La CUB reste un membre de faible importance et a intérêt à se rapprocher des professions connexes (architectes, géomètres,...).

Il est rappelé que les membres de la CUB ayant un statut d'indépendant peuvent bénéficier des services de l'UNPLIB et de l'UCM à travers la cotisation de la CUB.

MAISON DE L'URBANISME DU BRABANT WALLON

Un représentant de la CUB a participé au Conseil d'orientation annuel de la Maison de l'Urbanisme du Brabant wallon qui s'est déroulé le 12.11.15 et où a été présenté le contrat programme de cette institution pour l'année 2016. La CUB a proposé sa collaboration à cette institution notamment dans le cadre des formations qu'elle organise tant à destination des citoyens, que des professionnels. Il a également été fait part auprès des institutions provinciales de la disponibilité de la CUB/FUP dans le cadre de l'élaboration de son *Contrat de Développement Territorial*.

Le représentant de la CUB est David Aerts.

Les points suivants sont présentés par Pierre Cox.

Société Française des Urbanistes (SFU)

Suivi de veille et transmis d'information

- Evolution de la structure de l'enseignement de l'urbanisme et maintien de la mention Urbanisme et Aménagement pour plusieurs universités
- Agrément pour les lotissements qui pourraient être confiés aux architectes et réaction de la SFU

Fédération Suisse des Urbanistes (FSU)

Suivi de veille et transmis d'information

- UNIL-'Institut de géographie et durabilité de l'Université de Lausanne, Colloque « La recherche en urbanisme et les nouveaux défis en aménagement. Vers une plateforme romande de coordination de la recherche et de l'aménagement ? »
- FSU et UT, 12^e journée franco-suisse « Qualité & Maîtrise d'ouvrage »

Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU)

Suivi de veille et transmis d'information

- L'OPQU a adopté la déontologie des urbanistes le 1^{er} juillet 2015
- L'OPQU est confirmé dans sa mission d'intérêt public par la Ministre de l'environnement et de l'égalité des territoires

Coopérations internationales

- Séance d'information sur l'organisation professionnelle des urbanistes au Royaume Uni par un représentant de RITP
- Volonté d'OPQU, d'un accord de partenariat/réciprocité avec la CUB. La CUB donnera suite après l'adoption de la déontologie par l'assemblée générale.

Ces différents points ne font pas l'objet de remarque.

COMMISSION D'AVIS SUR LES RECOURS

Préambule

Cette note établie sur base d'une expérience de 1 an est un résumé rapide et de ce fait incomplet de l'ensemble des activités de la CAR.

La CAR intervient dans le cadre des procédures de recours à l'encontre de décisions relatives à des permis d'urbanisme ou d'urbanisation dont les sujets touchent à des questions d'architecture et d'urbanisme au sens large (deux mots non définis dans le CWATUP).

Les membres de la CAR reçoivent préalablement, via l'administration, copie des éléments principaux (textes et plans) qui constituent la requête, après avoir entendu l'exposé de la situation juridique par l'administration, le ou les requérants sont entendus (audition), des questions sont posées par les membres de la CAR. Après l'audition, un avis est établi.

L'audition

« L'audition constitue un moyen privilégié de connaître l'ensemble des données relatives à l'objet de la demande. Elle est indispensable à la réalisation d'un examen soigneux et complet de tous les éléments à prendre en considération, comme par exemple des impératifs techniques, sociaux, environnementaux, les raisons d'ordre civil ou simplement civiques qui déterminent parfois de manière considérable l'objet de la demande. Il n'est pas rare non plus que l'audition permette de requalifier l'objet de la demande. Elle permet notamment d'apprécier l'intérêt du demandeur, ses réelles motivations et la justification de l'empreinte de l'objet de sa demande sur le patrimoine commun. Elle permet donc d'apprécier avec plus de justesse la balance des intérêts publics et privés.

L'écoute du citoyen a un rôle important. En effet, le demandeur aboutit souvent en procédure de recours après un long parcours dans les méandres des différentes administrations et a souvent l'impression de n'avoir été jusqu'alors ni entendu, ni compris ». ¹

L'audition permet un échange de points de vue entre acteurs, ce qui est important: la commune et l'autorité qui ont décidé en première instance, peuvent expliquer leurs motivations.²

Au cours de l'audition, les membres de la Commission posent éventuellement des questions qui doivent permettre de bien cerner la requête, le problème posé, les objectifs du demandeur et de comprendre les avis et motivations énoncés par les différentes parties.

L'avis

« L'avis de la Commission est imposé par décret, il est donc obligatoire. Il s'agit d'un avis simple qui doit être motivé. L'exigence de motivation est déterminée à l'article 452/13 du CWATUPE, lequel précise que : « la Commission d'avis émet son avis motivé en fonction du cadre visé à l'article 452/12 alinéa 2, et des circonstances urbanistiques et architecturales locales. L'avis précise en quoi la destination générale de la zone et son caractère architectural sont ou ne sont pas compromis par le projet dont recours».

Outre les motifs spécialement prévus par l'article 452/13 du CWATUPE, la CAR rend son avis en fonction des éléments déterminants soulevés lors de l'audition mais aussi en fonction de la politique générale menée par la Région wallonne en ce qui concerne l'aménagement du territoire et l'urbanisme, à savoir : l'article 1 du CWATUPE, le Schéma de développement de l'espace régional (SDER), et les grands principes d'aménagements et d'urbanisme défendus actuellement.

¹ Extrait du rapport d'activité 2010.

² Extrait du rapport 536(2011-2012) — N° 1

L'expertise de chaque membre est enrichie par sa propre spécialité, ou son parcours professionnel (patrimoine, logement, architecture, urbanisme, aménagement du territoire) pour alimenter la motivation de l'avis qui, dans la grande majorité des cas, est adopté de manière collégiale ». ³

L'avis motivé remis au ministre est favorable ou défavorable à l'unanimité ou non. (Une égalité des avis équivaut à un avis favorable.

Membres

La commission est présidée par un représentant du Ministre :

M. Alain Masson ou Mme Stéphanie Pirard

Pour la Commission régionale de l'Aménagement du Territoire : effectifs : Mme Nathalie Henry et M. Alain Delchef, suppléants : M. Jacques Leenders et M. Pierre Govaerts ;

Pour l'Ordre des Architectes : effectifs : M. Joseph Polet et M. Franz Lotin, suppléants : M. Philippe Hanocq et M. Xavier Mariage ;

Pour la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles : effectif : Mme Dominique Guerrier suppléant : M. Jacky Marchal.

Le secrétariat est assuré par Gilles Caignet et Charlotte Tilman.

Sujets traités

Les sujets des requêtes sont multiples, variés et de portées et dimensions très différentes.

Cela va de la nature et de l'opportunité d'une séparation entre 2 propriétés au projet d'urbanisation en passant par l'appréciation d'un projet de maison contemporaine ou la subdivision d'une habitation.

Si les questions strictement d'urbanisme ne représentent pas un nombre important (1,7% soit 6 cas sur 416) ⁴ la plus grande partie des sujets demandent toujours un regard élargi que l'on peut qualifier d'urbanistique.

A ce propos, nous ajouterons que de nombreuses requêtes sont concernées par la difficulté ou le refus d'appliquer ou de respecter les indications d'un RCU ou d'un SSC ⁵.

Quelques sujets ⁶ les plus fréquents (une liste plus complète peut être diffusée).

± 31% : Division de maisons et de bâtiments en logements

± 25% : Régularisation de travaux effectués sans permis. ⁷

± 14% : Construction d'habitations dont 1/3 d'architecture contemporaines.

± 10% : Construction d'annexes – en général en zone arrière ou cours et jardin.

± 7% : Construction de bâtiments à logements multiples.

± 3% : Bâtiments industriels dont 2/3 pour l'agriculture.

± 3% : Aménagements d'abords, de jardins ou dispositifs pour le recueillement des eaux...

± 2% : Enseignes et publicité.

± 1% : Antenne de télécom.

Comme il est dit, très souvent l'analyse d'une requête nécessite d'aborder dans le cas des logements par ex. des questions d'habitabilité, de confort, d'hygiène, de droit civile, de dimensions, d'urbanisme...dans le cas de construction multiples des questions de densité qui se heurtent souvent à des prescriptions très (trop) restrictives de RCU ou SSC. Cet aspect, relevant d'une politique locale, est sans doute en contradiction avec la nécessité de construire de nouveaux logements.

³ Extrait du rapport d'activité 2010.

⁴ A noter que les chiffres ne sont pas des % absolus mais bien un recensement du sujet par rapport à la totalité des auditions, sachant qu'une audition peut être (et c'est très souvent le cas) concernée par plusieurs sujets. Les chiffres ne concernent qu'une partie des auditions mais qui est un bon reflet néanmoins.

⁵ RCU : Règlement communal d'urbanisme – SSC : Schéma de structure communal.

Pour information : il y a 262 communes en Wallonie et selon une mise à jour du 21 août 2014 :

- 78 communes disposent d'un SSC :soit ± 30%

- 44 communes disposent d'un RCU complet :soit ± 17%

- 38 communes sont en décentralisation:soit ± 15%

Source : Région wallonne

⁶ Idem 4

⁷ A noter que la régularisation est souvent comprise comme le relevé en dessin d'une situation existante et non comme une mise en règle ou une amélioration d'une situation médiocre.

Nous devons constater également que la législation ne définit pas clairement les nouveaux modes d'habiter. Les logements collectifs nécessitant parfois des domiciliations multiples dans une même maison sont le plus bel exemple.

Il faut souligner que dans ± 6 à 7% des cas, les requérants font valoir le fait qu'ils ont effectué avec ou sans un architecte (les architectes sont présents dans presque 50% des auditions) de nombreuses démarches préalables à l'introduction de leur demande de manière à recueillir les avis des différentes administrations et autres pouvoirs de décision. Et malgré cette démarche la demande aboutit à un refus. Ce constat est toujours lourdement souligné par les avocats qui accompagnent les requérants dans presque 30% des auditions.

Vocabulaire ou sujets de discussion.

Les motivations, quelles viennent des requérants ou des administrations délivrant un refus, font régulièrement appel à un vocabulaire ou une terminologie dont les contours et définition ne sont pas toujours clairs. Quelques exemples :

- le bon aménagement des lieux
- l'esthétique d'un projet
- les lignes de force du paysage
- l'intégration au cadre bâti
- la densité ou densification
- les conséquences sur la mobilité
- la perte de vue...

Enfin, pour conclure momentanément, la CAR émet des avis favorables dans 37% des requêtes.

Rapport dressé pour la Chambre des Urbanistes de Belgique par Joseph Polet.

Question. Est-ce que la CUB est représentée à la CAR ? Réponse. Pas directement mais les architectes qui représentent l'ordre doivent être membre de la CUB.

Commission Régionale d'Aménagement du Territoire

La présence à la CRAT est essentiellement assurée par Dominique Anne Falys qui siège à la Commission Aménagement actif (Sophie Tilman y étant sa suppléante) et au Bureau (pas de suppléance). Pour mémoire, le code ne vise la présence de la CUB que dans cette section.

Dominique Anne a participé à 22 réunions.

La Commission Aménagement actif ne se réunit guère dans la mesure où de moins en moins de dossiers de revitalisation et de rénovation urbaine sont introduits par les communes. Les autres missions de la section portent sur les SAR et plus précisément sur l'avis relatif aux périmètres ainsi qu'aux exonérations du rapport sur les incidences environnementales. Enfin, l'avis est sollicité annuellement quant aux budgets relatifs à ces trois types de projet.

Par ailleurs, la section établit actuellement un avis d'initiative sur la matière de la rénovation et la revitalisation urbaine.

La CRAT est en outre régulièrement sollicitée par le Gouvernement wallon afin de lui remettre son avis sur des politiques générales et des projets de décret ou d'autres textes législatifs. Cette année, la CRAT a donc particulièrement porté son attention sur le projet de décret CoDT, les arrêtés d'application y afférent ainsi que sur la réforme de la fonction consultative. A ce niveau, y a été particulièrement défendue la présence de la CUB au sein de la CRAT au titre à la fois d'expert représentant des prestataires en première ligne en charge de l'élaboration de la plupart des outils d'aménagement du territoire visés par les polices administratives qui visent la demande d'avis de la CRAT dans le cadre de leur instruction. L'ensemble des sections siégeant dans ce cadre, la CUB y a été très activement présente à travers sa représentante effective.

1.4. RECONNAISSANCE DE LA PROFESSION, FORMATION ET ENSEIGNEMENT

Enseignement, formation et exercices similaires ou relativement proches.

Le point est présenté par Pierre Cox.

Structure de l'enseignement supérieur

- Sans évolution depuis l'adoption du décret paysage
- Evaluation probable du domaine « Art de bâtir & Urbanisme » en 2017 par l'ARES
- Suspension de la formation dispensée à l'ULB

Suivi

- Evaluation de l'ISURU par l'APEREAU (Ass pour la Promotion de l'Enseignement de de la recherche en Aménagement & Urbanisme), membre professionnel par la CUB : Serge Peeters
- Séance d'information organisée par la FUP sur les formations en urbanisme et apparentées

APEREAU

- Collaboration UCL/CREAT – ISURU avec la participation de la FUP. Une soirée spécifique sera organisée le 22 mai 2016.

1.5 GROUPES DE TRAVAIL

Le point est présenté par Marc Jortay.

Avis CoDT

Le CoDT est actuellement en troisième lecture au Parlement wallon en vue de son adoption définitive. Une première série d'auditions a été organisée les 11 et 14 janvier 2016. La CUB n'a pas officiellement été invitée à ces auditions, ni à rendre d'avis écrit. Toutefois le CD de la CUB attentif à cette évolution décrétole a fait parvenir un avis circonstancié au Président de la Commission concernée. La Commission a réceptionné officiellement cet avis et a décidé de le prendre en considération. Une demande d'audition a également été sollicitée.

Agrément auteur de projet

Un travail va être entrepris en 2016 visant à établir un code de référence avec la DG04, le RBC, le BCCA et la CUB.

La certification devra permettre de garantir aux pouvoirs publics un travail de qualité accru des auteurs de projets aux Régions.

La CUB devra définir son rôle dans le suivi des certifications afin que cela se fasse objectivement par un organisme neutre.

Groupe de travail « Comité de rédaction »

Le comité de rédaction des cahiers nouveaux a subi un frein depuis que la nouvelle directrice de la DG04 est en place et s'oriente vers des publications numériques. Nous devons réfléchir à la manière dont nous voulons communiquer dans les prochaines années.

Un groupe de travail doit être mis en place à cet effet à partir du mois de mars.

Avis RRU

Le gouvernement a sollicité l'avis de la CUB en juin 2015, préalablement au début des travaux de réécriture du Règlement, afin d'avoir ses remarques sur les points à amender. Malgré les délais très courts, un groupe de travail s'est réuni afin de rédiger l'avis qui a été envoyé au gouvernement. La CUB a ensuite été conviée à la présentation du travail préparatoire issu de la consultation de différentes instances et acteurs à ce sujet.

La CUB a été sollicité pour donner son avis sur le projet de Code en décembre 2015. Un groupe de travail s'est constitué et s'est réuni à 3 reprises, regroupant plus d'une douzaine de participants.

Le projet de Code a fait l'objet d'une présentation complète et d'un dialogue fructueux avec le directeur de la planification au BDU.

Les points abordés sont notamment l'agrément des auteurs de projet, la création de nouveaux outils d'aménagement du territoire, la modification de certaines procédures.

La CUB attend d'être consultée par le gouvernement lorsque le projet de RRU se précisera.

L'avis a été envoyé le 23 février 2016 au Gouvernement bruxellois.

1.6 SITE INTERNET

Après un démarrage laborieux, le site Internet de la CUB est de nouveau opérationnel. Quelques améliorations doivent encore être apportées, notamment pour bien clarifier les rôles respectifs de la CUB et de l'asbl FUP.

Outre leurs actualités et événements, les membres de la CUB ont la possibilité de publier leurs projets. Ces possibilités sont encore très peu utilisées actuellement.

Marc Jortay lance un appel aux membres pour présenter des projets.

1.7 CONCOURS

Organisation du challenge interuniversitaire d'urbanisme par l'ISURU et présentation des posters à l'AH en collaboration avec la FUP

Participation de Pierre Cox au jury du projet de la Confluence à Namur

1.7 TABLE-RONDE

Renaud Daele a participé à une table ronde organisée par la Libre Belgique en vue de la tenue du MIPIM.

1.9 PROJETS A MENER D'ICI L'AG 2017

Le plus gros projet sera l'établissement du code de références avec la DG04, la RBC et le BCCA.

Les autres groupes de travail continueront leurs activités avec la création de deux autres groupes de travail :

- communication de la CUB
- partenariat et support à la FUP.

Le rapport d'activités est approuvé.

2. RAPPORT DU TRÉSORIER

Serge Colin présente les résultats budgétaires et les prévisions de budget pour 2016. Il insiste sur l'importance des cotisations qui constituent la seule source de revenu pour la CUB.

Il présente également qu'il ne se représente plus au Conseil de direction. Marc Jortay le remercie pour le travail effectué en soulignant qu'il s'agit d'une tâche difficile.

Les commissaires aux comptes (Clothilde Fally et Stéphanie Roose) marquent leur approbation sur les résultats budgétaires.

Les 2 nouveaux commissaires aux comptes sont : Clothilde Fally et Arnaud Hancisse.

RESULTATS BUDGETAIRES DE 2015

Mouvements sur les comptes bancaires	
Reporté au livre journal - livre de compte (Crédit)	11.131,94 €
Intérêts du livret vert	0,15 €
Solde banque au 01-01-2015	
a) compte à vue (B)	6.675,50 €
b) dépôt à terme	0,00 €
c) livret vert (B')	59,96 €
TOTAL	17.867,55 €
Reporté au livre journal - livre de compte (Débit)	10.494,83 €
Solde banque au 31-12-2015	
a) compte à vue (B)	7.312,61 €
b) dépôt à terme	0,00 €
c) livret vert (B')	60,11 €
TOTAL	17.867,55 €

3 – COMPTES DE RESULTAT

a) RECETTES 2015

budget des retards de cotisation	2.915,00 €
cotisation de l'année membres actuels	6.132,00 €
cotisations anticipées	125,00 €
nouveaux membres	0,00 €
participation AG	1.837,00 €
divers, publications, barèmes	122,94 €
intérêts bancaires	0,00 €
remboursement FUP	0,00 €

TOTAL A **11.131,94 €**

b) DEPENSES BUDGETEES 2015

cotisation ULI (2013)		0,00 €
cotisation FBU (2013)		0,00 €
cotisation ETCP (2014)		0,00 €
cotisation ISOCARP (2014)		271,00 €
cotisation UNP LIB (2012)		0,00 €
loyer		690,15 €
frais bancaires		301,72 €
frais d'administration		2.104,00 €
2015	8.000,00 €	
concours ECTP		0,00 €
website		277,85 €
frais de représentation		335,98 €
divers		
catering AC	2.000,00 €	1.603,00 €
autre	1.000,00 €	273,00 €
TOTAL B		5.856,70 €

c) DEPENSES NON-PREVUES 2015

cotisation ARiB 2015	950,00 €
cotisation ECTP 2015	1.149,00 €
cotisation ISOCARP 2015	282,00 €
notaire, avocat,...	
modification statuts CUB	257,13 €
prêt FUP	2.000,00 €
TOTAL C	4.638,13 €

d) TOTAUX

	payé au
	01/01/2016
TOTAL A	11.131,94 €
TOTAL B+C	10.494,83 €
TOTAL A-(B+C)	637,11 €

Les commissaires aux comptes (Clothilde Fally et Stéphanie Roose) marquent leur approbation sur les résultats budgétaires.

2 nouveaux commissaires aux comptes sont désignés : Clothilde Fally et Arnaud Hancisse.

Le rapport du trésorier est approuvé.

3. MODIFICATION DES STATUTS

Le quorum de membres n'étant pas atteint pour permettre la modification des statuts, une nouvelle assemblée générale est convoquée le 16 mars 2016.

4. ADOPTION DU PROJET DE CODE DE DÉONTOLOGIE

Le point est présenté par Marc Jortay.

Le groupe de travail s'est réuni à de nombreuses reprises (8) pour établir un code de déontologie au départ des documents établis par l'OPQU (faisant suite aux dernières décisions de l'AG). Des juristes et la Sofam ont été consultés.

Le document est soumis à l'approbation de l'AG et s'inscrit dans une procédure plus large visant à permettre une certification qualité de nos bureaux d'études dont l'objectif est la suppression de l'agrément et de la commission ad hoc.

Fabienne Hennequin demande à travers quel document le code de déontologie se trouve à s'appliquer. Réponse : à travers les statuts et le ROI qui le prévoient explicitement. Marc Jortay précise qu'il reste encore un gros travail pour que ce code de déontologie soit reconnu par tous et plus particulièrement par les pouvoirs publics.

Le code de déontologie est approuvé. Il fera l'objet d'une diffusion auprès des principaux acteurs de l'urbanisme tant en Wallonie qu'à Bruxelles.

5. MEMBRES STAGIAIRES PROPOSÉS COMME MEMBRES EFFECTIFS

Les membres stagiaires suivants sont acceptés comme membres effectifs.

Mme	BASISTA	Zofia Irena
Mme	BLAFFART	Maud
M	BLOMME	Thomas
Mme	COLOMBANA	Jessy
Mme	DAVID	Sophie
M	DE BRIEY	Lionel
M	DEREMINCE	Thomas
M	GOYENS	François
Mme	JOLY	Barbara
Mme	LAMOTTE	Charlène
M	LEDOCTE	Didier
Mme	LEDUC	Fabienne
Mme	MICHEL	Virginie
Mme	SEREMET	Mariane
M	SIMON	Frédéric
Mme	WASILEWSKI	Nathalie
M	WIBRIN	Xavier

6. DÉMISSIONS ET MEMBRES HONORAIRES

Les membres suivants sont démissionnaires.

M	ADNET	Jean-Pierre
M	CALABRESE	Giovanni
M	COLLIN	Luc
M	CORDIER	Alain
M	DECLEVE	Bernard
M	DEMAILLY	Jean-Guillaume
Mme	JODOGNE	Céline
Mme	LIESSE	Sophie
M	NICOLAS	Philippe
M	PONCELET	Dany
M	QUOISTIAUX	Jean-Luc
M	TELLER	Jacques
M	TOTAIN	Johan

Jef De Gryse et Jean-Noël Capart sont proposés et acceptés comme membres honoraires.

7. NOUVEAUX MEMBRES

Sur proposition du Conseil de direction, l'assemblée générale accepte les nouveaux membres suivants.

Mme	CORNET	Anne	BRAT	Stéphanie Roose	Peter Pillen
Mme	DESMET	Delphine	Grontmij	Xavier Duyck	Bénédicte Dawance
M	DEVILLENFAGNE	Nicolas	Levostre sprl	Christian Fuchs	Pierre Cox
Mme	MEIRLAEN	Emilie	SLRB	Stéphanie Roose	Mati Parisky
M	MENZEL	Christophe	Bureau Menzel	Sophie Tilman	Pierre Philippart de Foy
M	MERCIER	Christophe	Suède 36	Benoit Moritz	Geraldine Lacasse
M	PENNINCKX	Christophe	Géographe et urbaniste	Christian Fuchs	Colin Serge
M	PLAK	Paul	Agora	Serge Peeters	Didier Recollecte
M	SIMON	Jean-Marc	MSA	Arlette Baumans	Benoit Moritz
M	SOUBRIER	Emmanuel	CSD Ingénieurs	Fabrizio Cipolat	Hugues Sirault
Mme	VAN ERP	Katia	Agora	Serge Peeters	Christian Fuchs
M	VAN MAELE	François-Xavier	Agora	Serge Peeters	Christian Fuchs
Mme	VANNOORBEECK	Florence	BUUR	Benoit Moritz	Olivier Chenu
M	WATERKEYN	Mathieu	Ville de Bruxelles - Service urbanisme	Paul Vermeylen	Pierre Cox

8. RENOUVELEMENT PARTIEL DU CD

4 candidats se présentent.

Un poste au Conseil de direction reste vacant.

Résultat du vote.

DE BRAUWER	Jean-Claude	Majorité - 2 contre - 7 abstentions
IPPERSIEL	Bertrand	Majorité
LACONTE	Pierre	Majorité - 7 contre - 11 abstentions
PARYSKI	Mati	Majorité - 3 absentions

Christian Fuchs fait remarquer que la composition du Conseil de direction ne figure pas sur le site. Le site sera actualisé avec la nouvelle composition du Conseil de direction.

La séance est levée à 18h45.